

**ACCOMPAGANT EDUCATIF ET SOCIAL**  
**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**RENTREE MARS 2023**  
**FORMATION INITIALE**

Photo  
D'identité

**IDENTITE DU CANDIDAT**

Nom d'usage : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Dernier diplôme obtenu : \_\_\_\_\_  
Fixe : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
\* Courriel : \_\_\_\_\_

**PROCEDURE D'ADMISSION (se référer au règlement d'admission)**

- L'entrée en formation est soumise dans un premier temps à l'étude du dossier de candidature comprenant un CV et une lettre de motivation. Les candidats dont le dossier aura été retenu, présenteront une épreuve orale d'admission.
- L'épreuve orale d'admission se compose d'un entretien de 30 minutes portant la sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale.
- Il n'y a pas de dispense d'épreuve orale d'admission pour les personnes se présentant en voie initiale, hormis les personnes relevant de l'article 2 de l'arrêté du 30 août 2021. (cf règlement d'admission)

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/2023

Signature du candidat :

**CADRE RESERVÉ A L'ADEA :**

- CV
- Lettre de motivation
- Copie recto verso carte d'identité
- Copie des diplômes

- Vaccins à jour
- 2 enveloppes timbrées
- Règlement de 50 € à l'ordre de l'ADEA
- Règlement de 80 € à l'ordre de l'ADEA

.....Instructions importantes au verso → 

## INSTRUCTIONS IMPORTANTES : pièces à joindre impérativement

1. Complétez les documents de manière LISIBLE (noms propres en MAJUSCULE)
  2. Joignez à votre dossier :
    - ✓ 2 enveloppes timbrées et libellées à votre nom et adresse
    - ✓ **La photocopie de tous vos diplômes**
    - ✓ Une copie recto-verso de votre carte nationale d'identité en cours de validité
    - ✓ Une copie de vos vaccins (à jour)
    - ✓ **Un CV présentant l'ensemble de votre parcours scolaire ainsi que vos expériences professionnelles ou de bénévolat (dans le secteur social et/ou hors secteur social). Ce CV sera utilisé lors de l'étude du dossier et lors de l'éventuel entretien**
    - ✓ **Une lettre de motivation dans laquelle vous développerez les aspects suivants :**
      - Votre parcours et le lien avec votre choix pour ce métier d'AES
      - Comment vous projetez-vous dans cette formation (organisation, travail personnel, recherches liées au métier...)
      - Votre choix de notre établissement de formation
- Ce courrier sera utilisé lors de l'étude du dossier et lors de l'éventuel entretien**
- ✓ Un chèque à l'ordre de l'ADEA de 50 € correspondant à l'étude du dossier,
  - ✓ Un chèque à l'ordre de l'ADEA de 80 € correspondant à l'entretien

*(Toutefois, si votre dossier n'est pas retenu par la commission, le chèque de 80 € vous sera restitué)*

## Les inscriptions resteront ouvertes jusqu'au 6 mars 2023

à ADEA formations – 12 rue du Peloux – 01000 BOURG EN BRESSE

A l'accueil de l'ADEA : du lundi matin 8 heures au vendredi 16h30

## DATES A RETENIR

**1<sup>ère</sup> réunion collective : Mardi 10 janvier 2023 à 10 H**

**2<sup>ème</sup> réunion collective : Mardi 7 février 2023 à 10 H**

**Date de rentrée : lundi 27 mars 2023**

**NB :** Des informations complémentaires peuvent être demandées une fois l'entrée en formation confirmée :

- Un extrait du casier judiciaire vous sera demandé, en référence à votre cadre d'intervention en stage ou en emploi sur des lieux accueillant des personnes mineures et des personnes vulnérables, (il ne sera demandé que dans le cas d'une admission en formation définitive et d'une entrée confirmée par vos soins)

- A l'entrée en formation vous aurez à signer un règlement intérieur lié aux formations, veuillez prendre connaissance de ce règlement en amont pour vérifier votre adhésion à l'ensemble de son contenu. (Règlement affiché au sein de l'Etablissement de formation et consultable sur notre site)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à l'inscription, le suivi pédagogique et administratif des personnes souhaitant intégrer un dispositif de formation. Les destinataires de ces données sont les personnels en charge de l'organisation des sélections, et du déroulement des parcours de formation (durée de conservation : 24 mois). Conformément au règlement sur la protection des données RGPD « Règlement Général sur la Protection des Données » entré en vigueur le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au correspondant RGPD de l'A.D.E.A., 12 rue du Peloux, 01 000 BOURG-EN-BRESSE. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.